

MAIRIE DE DOMARIN

2016/02/08 Conseil Municipal n° 2-2016

Séance du lundi 8 février 2016 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, B. ALLARD, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, G. MARQUET, L. MILLARDET, F. PICARD-MASI, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : S. BARBERET à G. MARQUET et D. BOUSQUET à M. GIROUD

Secrétariat : A. CHOLLET, M. LACROUTE

Secrétaire de séance : Guy DREVET

- Procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016 : Il a été envoyé à chaque Elu. Après lecture, il n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 12 janvier au 8 février 2016 : Il n'y a eu aucune décision.
- Délibérations :
 - Convention de Prestation pour les archives communales : Le Maire rappelle que les Communes ont pour obligation de conserver les archives. Il propose de faire appel à l'Archiviste de la CAPI et signer une convention d'intervention pour les années 2016, 2017 et 2018 pour 3 jours par an à 205 € l'unité. Adoptée à l'unanimité.
 - Compte Administratif - Budget principal : Le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du Compte Administratif 2015 du Budget principal en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes à la Balance du Trésorier. Dans le respect du protocole, le Maire, avant de sortir, demande à Monsieur Maurice GIROUD, 1^{er} Adjoint, de commenter le Compte Administratif et de le valider. Après lecture et commentaires, Monsieur Maurice GIROUD demande l'approbation du Compte Administratif :

Dépenses de fonctionnement : 941 878,59 €
Recettes de fonctionnement : 1 325 477,92 €

Transfert de résultat :	- 2,35 € (Ecart de TVA - Budget annexe de l'Itrat)
Résultat (Excédent) :	383 596,98 €
Dépenses d'investissement :	765 334,98 €
Recettes d'investissement :	738 740,66 €
Résultat (Déficit) :	- 26 594,32 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Budget principal - Subvention 2016 au CCAS** : Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir verser au CCAS la somme de 11 000 € sur son fonctionnement au titre de l'année 2016. Il déclare que cette somme sera inscrite au budget principal 2016. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Demande de subvention au Département concernant l'aménagement des écoles** : Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Département une subvention concernant le réaménagement des accès et le stationnement du groupe scolaire. Ces opérations d'investissement relèvent des thématiques des aides du Département.
 - Les dépenses sont estimées à 330 000 € HT,
 - Le taux de subvention du Département pour la commune est de 20 %.

Adoptée à l'unanimité.

- **Frais de rejet pour les prélèvements automatiques** : Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des frais occasionnés lors du rejet d'un prélèvement, soit pour un compte sans provision, soit pour une erreur de coordonnées bancaires.

Le Maire propose que :

- Un prélèvement rejeté ne sera pas représenté. Le redevable s'acquittera de sa facture par chèque ou en espèces.
- Il sera mis fin au règlement automatique après deux rejets de prélèvement pour le même usager.

Adoptée à l'unanimité.

- **Vente du terrain n° 3 au lotissement de l'Itrat** : Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le lot n° 3, impasse de l'Eau Sud pour un montant de 88 000 €, les honoraires de l'Agence restant à la charge de la Commune pour un montant de 5 000 €. **Adoptée à l'unanimité.**

→ **Questions diverses :**

- **Remerciements de la Bibliothèque Associative du Centre Hospitalier Pierre Oudot** concernant la subvention allouée en 2015.
- **Délinquance sur Domarin pour 2014/2015** : Comme sur d'autres communes, Ruy-Montceau et Saint-Savin, on note un triplement des cambriolages. Les faits sont commis principalement en journée, en l'absence des propriétaires ou pendant les soirées du week-end.
- **Réforme des programmes de l'école élémentaire pour la rentrée 2016** : Suite aux innovations pédagogiques voulues par le Conseil Supérieur des Programmes, la Commune doit investir afin que chaque enfant puisse disposer à la rentrée 2016, de manuels conformes aux programmes. Le coût moyen est de 30 € par élève du cycle II et de 55 € par élève du cycle III.
- **Education Nationale** : Le Recteur de l'Académie de Grenoble procède à la préparation de la rentrée scolaire 2016 et projette pour la Commune de Domarin l'attribution d'un poste à l'école élémentaire René Fillet. Le Maire doit confirmer l'existence d'un local approprié.
- **Chenilles processionnaires** : Le Maire ne souhaite pas prendre un arrêté obligeant le traitement des chenilles. Cependant, il préconise de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de stopper le développement des larves. Des informations sont disponibles en mairie (Sociétés spécialisées, pièges).
- **Réaménagement du parking des écoles** : La SARA a consulté 3 Bureaux d'Etudes, SOTREC, OGI et AGS.

Attribution du marché :

- 60 % du prix
- 40 % de la valeur technique.

- **Remerciements** : Madame Ana SOARES remercie le Conseil Municipal pour le cadeau offert à l'occasion de sa remise de médaille d'honneur du travail.

Fin de séance à 21h45
Guy DREVET